

Présentation des cibles et des indicateurs mondiaux de l'ODD 6

Veillez noter que le document suivant est en cours de rédaction, et sera révisé au cours du troisième trimestre de 2016, en fonction des commentaires des pays – Version au 20 Avril 2016

Ci-dessous suit une introduction à l'Objectif du Développement Durable sur l'eau et l'assainissement (ODD 6) et ses huit cibles, présentant la façon dont chacune contribue à l'objectif global de « veiller à la disponibilité et à la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous », mettant en évidence les interconnexions avec d'autres buts et objectifs à travers l'Agenda 2030 pour le Développement Durable. Les indicateurs de suivi des progrès mondiaux vers l'ODD 6 sont également présentés, ainsi qu'un aperçu de la manière et du lieu où les données nécessaires peuvent être collectées, en utilisant des méthodes souples permettant aux pays de participer au suivi mondial, en accord avec leurs capacités et leurs ressources existantes.

1. La transversalité et la fragmentation au cœur du développement durable

L'eau et l'assainissement sont au centre même du développement durable. La santé humaine et le bien-être reposent sur l'accès à l'eau potable et à des conditions d'assainissement et d'hygiène convenables. En plus des usages domestiques, l'eau est nécessaire pour les productions alimentaire, énergétique et industrielle, qui représentent des utilisations fortement interconnectées mais potentiellement conflictuelles. Ces différents usages génèrent des eaux usées pouvant causer des pollutions si elles ne sont pas correctement gérées. L'eau est également essentielle pour assurer la santé des écosystèmes ; ceux-ci participent en retour à l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau douce, ainsi qu'à la résilience globale au changement induit par l'homme et l'environnement. Enfin, l'eau intervient dans la relation entre le système climatique, l'environnement et le système socio-économique ; les changements climatiques se traduisent souvent par des variations dans la disponibilité de la ressource, aggravant les pénuries dans certaines régions, et les inondations dans d'autres. Par conséquent, l'eau est un facteur clef dans la gestion des risques liés à la famine, aux épidémies, aux migrations, aux inégalités, à l'instabilité politique et aux catastrophes naturelles.

A la croisée de tous ces secteurs, l'eau peut constituer un instrument de mise en œuvre de solutions intégrées. Cependant, le développement et la gestion des ressources en eau manquent généralement de coordination entre les services gouvernementaux et les différents secteurs. Le problème de cohérence est ainsi inhérent à cette gestion sectorielle, où les politiques et les prises de décision d'un secteur peuvent dupliquer ou aller à l'encontre d'actions menées par un autre. En outre, les ressources en eau sont naturellement confinées dans des bassins, qui apparaissent comme l'échelle de gestion la plus appropriée d'un point de vue physique et écologique. Néanmoins, ces ressources sont souvent gérées selon des unités administratives, qui divisent souvent les bassins et entraînent une fragmentation encore plus grande, en particulier dans le cas des bassins transfrontaliers.

Pour assurer à tous une gestion durable de l'eau et de l'assainissement, il est essentiel d'examiner le cycle de l'eau dans son intégralité, en y incluant l'ensemble des usages et des usagers. Les pays doivent abandonner l'approche sectorielle du développement et de la gestion de la ressource, en faveur d'une approche plus intégrée pouvant équilibrer les différents besoins de façon équitable. Et cela est précisément ce que l'ODD 6 cherche à réaliser, en élargissant l'accent mis par les OMDs sur l'eau potable et l'assainissement de base à l'ensemble des ressources en eau, des eaux usées et des ressources de l'écosystème. En lien avec la cible 11.5 sur les catastrophes liées à l'eau,

l'ODD 6 couvre l'ensemble des principaux aspects liés à l'eau douce dans le contexte du développement durable. Faire converger ces aspects vers un même objectif constitue une première étape visant à répondre à la fragmentation régionale et sectorielle, et à permettre une gestion cohérente et durable, faisant de l'ODD 6 une étape importante vers un avenir durable pour l'eau.

2. Cible 6.1 Eau potable

« D'ici 2030, permettre un accès universel et équitable à une eau potable salubre et abordable pour tous. »

L'une des utilisations les plus essentielles de l'eau est celle faite par les foyers à des fins de consommation et d'hygiène ; celle-ci est prise en compte dans la cible 6.1, dont le but est d'assurer une eau potable et abordable pour tous. De l'eau « pour tous » les foyers représente une part importante de la consommation totale en eau (cible 6.4). Une eau potable « sure » signifie qu'elle est exempte de contaminants ; le degré de traitement nécessaire pour atteindre cette qualité dépend directement de la qualité de l'eau brute (cible 6.2, 6.3 et 6.6).

La cible 6.1, ainsi que la cible de 6.2 sur l'assainissement et l'hygiène, s'appuient sur les cibles des OMDs en matière d'eau potable et d'assainissement, et répondent directement aux droits humains que constitue l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les deux cibles contribuent à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et à l'accès universel aux services de base (ODDs 1 et 11). Il s'agit de conditions préalables aux améliorations plus larges en matière de nutrition (ODD 2), de santé (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'égalité entre les sexes (ODD 5) et de productivité (ODD 8).

Dans le monde, 9 personnes sur 10 ont accès à une source d'eau potable améliorée ; mais l'eau n'est pas nécessairement bonne à boire. Source : Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2015

Description de la cible	Interprétation normative
D'ici 2030, assurer un accès universel et équitable à une eau potable salubre et abordable pour tous.	Signifie que suffisamment d'eau est disponible de manière fiable à proximité de l'habitation, afin de répondre aux besoins domestiques
universel	Inclut toutes les établissements et les lieux de vie, y compris les foyers, les écoles, les établissements de santé, les lieux de travail, etc.
et équitable	Signifie la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes d'une population.
à une eau potable	L'eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la préparation des aliments et l'hygiène personnelle
salubre	Une eau potable salubre est exempte, à tout instant, de pathogènes et de niveaux élevés de produits chimiques
et abordable	Le paiement de services ne constitue pas un obstacle à l'accès à l'eau, ni n'empêche les individus de satisfaire d'autres besoins humains fondamentaux
pour tous.	Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées

Indicateur global	Définition et principes de base de l'indicateur
6.1.1 Part de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité	Définition : Population utilisant une source d'eau améliorée (par exemple eau courante dans une habitation, une cour ou un terrain ; robinets publics ou bornes fontaines ; puits tubés ou forages ; puits protégés ; sources et eaux de pluie protégées) qui se trouve sur place, est disponible quand nécessaire, et n'est pas contaminée par des matières fécales ou des éléments chimiques.

	<p>L'indicateur s'appuie sur l'indicateur OMD « proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable » (« améliorée » a été utilisé ici en remplacement de « sans danger », en raison du manque de données sur la qualité de l'eau), mais intègre également des aspects concernant la qualité (« sans danger », exempt de contamination), l'accessibilité (« se trouvant sur place »), et la disponibilité (« quand nécessaire ») afin de davantage prendre en compte les critères normatifs du droit humain à l'eau.</p> <p>L'indicateur peut être ventilé par le niveau de service : absence de service, services de base, services gérés en toute sécurité. Le suivi de l'accès « pour tous », ainsi que le caractère abordable, appellent à la désagrégation des données pour saisir les inégalités potentielles dans toutes les strates socio-économiques, y compris au sein des foyers.</p> <p>Dans certaines régions, il peut être utile d'ajouter un indicateur sur le temps consacré à la collecte de l'eau, d'analyser davantage la situation des « services de base ». Il est également impératif de surveiller l'accès à l'eau au-delà des foyers, dans les établissements, y compris au sein des écoles, des établissements de santé et des lieux de travaux.</p>
--	--

Où et comment collecter les données nécessaires			
Sources des données	1 ^{ère} étape de suivi progressif (exemple)	2 ^{ème} étape de suivi progressif (exemple)	3 ^{ème} étape de suivi progressif (exemple)
<p>6.1.1</p> <p>Sources nationales : Enquêtes auprès des foyers, documents institutionnels/des fournisseurs</p> <p>Bases de données globales : OMS/UNICEF JMP</p> <p>Compilation globale : OMS/UNICEF JMP on au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>Enquêtes auprès des foyers, combinées aux registres sur la population pour obtenir des informations sur l'accès et le type de services.</p> <p>Aucune information sur la qualité de l'eau, ou sur la rédaction de rapports sur les services « de base » mais non « gérés en toute sécurité ». Ventilation des données sur les foyers selon le lieu de résidence, la région, la richesse.</p>	<p>Inclusion, dans les instruments d'enquête auprès des foyers, de tests sur la qualité de l'eau, détectant la contamination fécale.</p> <p>Données incomplètes des établissements et des autorités nationales concernant la disponibilité et la qualité des services d'eau potable. Ventilation des données selon les établissements informels et les groupes marginalisés localement importants.</p>	<p>Inclusion de tests sur la qualité de l'eau détectant les matières fécales et les produits chimiques prioritaires (arsenic et fluorure) par les services publics et/ou dans les instruments d'enquêtes auprès des ménages.</p> <p>Haute résolution temporelle et spatiale des données institutionnelles/des fournisseurs de service.</p> <p>Ventilation des données selon des caractéristiques intra-ménage.</p>

3. Cible 6.2 Assainissement et hygiène

« D'ici 2030, permettre un accès à un assainissement et à une hygiène convenables et équitables pour tous et mettre un terme à la défécation en plein air, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes vulnérables. »

La cible 6.2 vise un assainissement et une hygiène convenables et équitables pour tous. « Convenable » fait référence à un système qui sépare de façon sûre les excréta de tout contact humain, tout au long de la chaîne d'assainissement, soit par confinement et élimination *in situ*, ou transport et traitement/réutilisation en dehors des bâtiments. Une chaîne d'assainissement gérée de manière sûre est indispensable pour protéger la santé des individus et des communautés, ainsi que l'environnement. Par exemple, les fuites provenant de latrines et d'eaux usées brutes peuvent propager des maladies et fournir un lieu de reproduction pour les moustiques, ainsi que de

polluer les eaux souterraines et de surface (cibles 6.3 et 6.6), y compris les potentielles sources d'eau potable (objectif 6.1).

L'hygiène, y compris le lavage des mains avec de l'eau et du savon après la défécation et avant la préparation des aliments et leur consommation, est tout aussi importante afin de limiter la propagation des maladies transmissibles.

L'ambition d'accorder une attention particulière aux besoins des femmes et des filles (également incluse dans l'objectif 6.1) comprend l'augmentation de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans les bâtiments. Ne pas avoir à marcher durant des heures pour collecter de l'eau ou apporter des soins aux membres malades de la famille, permet de libérer le temps des femmes ; ne pas avoir à partager des installations sanitaires avec d'autres foyers améliore la sécurité des femmes. Dans la sphère publique, un accès amélioré à l'eau potable et à des équipements sanitaires sûrs, y compris pour la gestion de l'hygiène menstruelle, contribuera également largement à ce que davantage de femme et de filles puissent aller à l'école et travailler hors de la maison.

En 2015, 2,4 milliards de personnes utilisaient encore des installations sanitaires non améliorées, et un tiers d'entre eux pratiquaient la défécation en plein air ; cela fait de la cible OMD en matière d'assainissement l'une des plus à la traîne. Source : Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2015

Description de la cible	Interprétation normative
D'ici 2030, permettre l'accès	Implique que les installations à proximité de l'habitation peuvent être facilement accessibles et utilisées en cas de besoin
à un assainissement	L'assainissement est la fourniture d'équipements et de services pour la gestion et l'élimination sans danger de l'urine et des excréments humains
et une hygiène convenables	L'hygiène désigne l'ensemble des conditions et des pratiques qui aident à maintenir la santé et prévenir la propagation de maladie ; cela comprend notamment le lavage des mains, la prise en charge de l'hygiène menstruelle, et l'hygiène alimentaire
et équitables	Signifie la présence d'un système séparant de façon hygiénique les excréta du contact humain, ainsi que la réutilisation/le traitement sans danger des excréments <i>in situ</i> ou le transport sécurisé et le traitement hors site
pour tous	Implique la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes de population
et mettre un terme à la défécation en plein air	Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées
En prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles	Les excréta des adultes ou des enfants sont : déposés (directement ou après avoir été couvert par une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage, ou toute autre zone ouverte ; déchargées directement dans un canal de drainage, rivière, mer, ou tout autre plan d'eau ; ou sont enveloppés dans un matériau temporaires et jetées
Et à ceux en situation de vulnérabilité	Implique de réduire le fardeau de la collecte de l'eau et de permettre aux femmes et aux filles de gérer leurs besoins sanitaires et hygiéniques avec dignité. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes et des filles dans les lieux de « forte utilisation » tels que les écoles et les lieux de travail, et dans ceux à « haut risque » tels que les établissements de santé et les centres de détention
	Implique une attention aux besoins WASH spécifiques trouvés dans les « cas particuliers » comme les camps de réfugiés, les centres de détention, les rassemblements de masse, les pèlerinages

Indicateur global	Définition et principes de base de l'indicateur
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services sanitaires gérés en toute sécurité, comprenant une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau	<p>Définition : Population utilisant une installation sanitaire améliorée au niveau du foyer, qui ne la partage pas avec d'autres foyers, et où les excréta sont disposés en toute sécurité in situ ou traités hors site ; comprenant une installation de lavage des mains à l'eau et au savon dans le foyer.</p> <p>Les installations sanitaires améliorées comprennent les toilettes à chasse d'eau (manuelle ou non) reliées à un système d'égout, les fosses septiques, les latrines à fosses, les latrines à fosse améliorées (avec une dalle ou une ventilation), et les toilettes sèches. Une installation de lavage des mains est un dispositif visant à contenir, acheminer ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains.</p> <p>L'indicateur se fonde sur l'indicateur OMD « proportion de la population utilisant une installation améliorée d'assainissement », mais intègre également des aspects en lien avec l'accessibilité (au niveau des foyers), l'acceptabilité et la sécurité (non partagée avec d'autres foyers), afin de répondre davantage aux critères normatifs du droit humain à l'eau. Pour assurer la santé publique au-delà du niveau des ménages, l'indicateur intègre la gestion sûre des déchets fécaux le long de la chaîne d'assainissement, depuis le confinement jusqu'au traitement final et à l'élimination. Ainsi, il s'agit d'un indicateur polyvalent, qui contribue à l'indicateur 6.3.1 sur le traitement des eaux usées.</p> <p>Le lavage des mains avec du savon est largement reconnu comme étant la première priorité en matière d'hygiène pour améliorer les résultats au niveau de la santé. La présence de stations de lavage présentant de l'eau et du savon est utilisée pour évaluer le comportement de lavage des mains. Cet indicateur est inclus comme un élément standard dans de nombreuses enquêtes sur les foyers, et est enregistré par le biais des observations de la part d'équipes de terrain plutôt que par une autoévaluation des personnes répondant aux enquêtes.</p> <p>L'indicateur de l'assainissement et de l'hygiène peut être ventilé par niveau de service : absence de service, services de base, services gérés sans danger. La surveillance de l'accès « pour tous » appelle à une ventilation plus poussée des données pour mettre en évidence les inégalités entre couches socio-économiques et la situation géographique (urbain/rural et sous-national).</p> <p>Il est également impératif de surveiller l'accès aux services d'assainissement au-delà du foyer, dans les établissements, y compris les écoles, les établissements de santé et les lieux de travail.</p>

Où et comment collecter les données nécessaires			
Sources des données	1 ^{ère} étape du suivi progressif (exemple)	2 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)	3 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)
6.2.1 Sources nationales : enquêtes auprès des ménages, rapports des institutions/fournisseurs de services, les services de vidanges officiels Bases de données globales	Enquêtes auprès des foyers combinées aux registres sur la population pour obtenir des informations sur l'accès et le type de services. Estimation de la proportion de la population totale utilisant	Inclusion de questions sur l'élimination/le transport dans les enquêtes auprès des foyers. Estimations étayées par des enquêtes auprès des fournisseurs de services et par des données issues d'usines de traitement hors-site.	Données détaillées et de haute-résolution à partir des fournisseurs de services hors-site. Etude de l'élimination sur site et des fournisseurs officiels de service de vidange. Ventilation des données selon les caractéristiques

<p>: OMS/UNICEF JMP</p> <p>Compilation globale : OMS/UNICEF JMP au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>des services d'assainissement de base, mais absence de données sur la gestion des déchets fécaux. Ventilation des données sur les ménages selon le lieu de résidence, la région, la richesse.</p>	<p>Ventilation des données selon les établissements informels, les groupes marginalisés localement importants.</p>	<p>intra-ménages.</p>
---	--	--	-----------------------

4. Cible 6.3 Qualité de l'eau et eaux usées

« D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, éliminant le dépôt d'ordures et diminuant la libération de produits chimiques et de matières dangereuses, réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, et augmentant sensiblement le recyclage et la réutilisation de ces eaux en toute sécurité, à l'échelle mondiale. »

La cible 6.3 vise à améliorer la qualité de l'eau ambiante, ce qui est essentiel pour protéger à la fois la santé des écosystèmes (cible 6.6 et ODD 14 et 15) et la santé humaine (eaux utilisées à des fins récréatives et sources d'eau potable, cible 6.1), en éliminant, minimisant et réduisant de façon significative les différents flux de pollution débouchant dans les masses d'eau. Les principales sources de pollution comprennent les eaux usées venant des ménages, des établissements commerciaux et des industries (sources ponctuelles), ainsi que le ruissellement provenant des terrains urbains et agricoles (sources diffuses).

Les eaux usées générées par les ménages, mesurées en tant que composante de la chaîne d'assainissement (6.2), peuvent entraîner la propagation d'agents pathogènes et d'éléments nutritifs nuisibles et fortement concentrés dans les eaux réceptrices lorsqu'elles y sont déversées sans traitement préalable. Les eaux usées générées par les activités économiques telles que les industries manufacturières peuvent contenir une variété de polluants, y compris des substances dangereuses. L'élimination de tous les dépôts sauvages d'ordures (dumping) et la réduction de la production, de l'utilisation et du rejet des substances dangereuses, sont en adéquation avec les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

L'accent mis sur le recyclage (par exemple la recirculation de l'eau dans une industrie) et la réutilisation (comme l'utilisation des eaux usées dans l'agriculture) sont complémentaires de l'attention portée à la réduction des prélèvements d'eau douce réduits et à l'augmentation de l'efficacité d'utilisation (6.4).

Actuellement, peu de données sont disponibles sur le traitement des eaux usées à l'échelle mondiale, mais certaines sources estiment que près de 80 % de l'ensemble des eaux usées produites dans le monde sont déversées sans aucun traitement.

Description de la cible	Interprétation normative
D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau	Implique d'obtenir une qualité adéquate des masses d'eau réceptrices de sorte qu'elles ne présentent pas de risques pour la santé environnementale et humaine.
en réduisant la pollution,	Signifie la réduction de la production de polluants à la source et la diminution du rejet de substances polluantes, depuis les sources ponctuelles (par exemple les sorties d'eaux usées provenant des ménages ou liées aux activités économiques) et non-ponctuelles (comme le ruissellement urbain et agricole)
éliminant le dépôt	Implique de mettre fin à tous les dépôts sauvages de déchets (solides et liquides, comme les

d'ordures,	lixiviats de déchets solides mal gérés)
diminuant la libération de produits chimiques et de matières dangereuses,	Implique la réduction de la production, de l'utilisation, et du rejet de substances dangereuses, telles que définies et énumérées dans les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
réduisant de moitié la proportion	Implique de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, produites par les foyers et l'ensemble des activités économiques (en fonction des Catégories Internationales de Classification Industrielle Type, CICIT-4) ; certaines activités revêtent une importance particulière en raison de leur forte production d'eaux usées, notamment l'agriculture, les industries minières et manufacturières, l'électricité, l'assainissement
d'eaux usées	Les eaux usées dont le propriétaire ou l'utilisateur n'a plus besoin, y compris les rejets dans les canalisations ou les égouts pour être traités, et les rejets dans l'environnement, ainsi que les eaux réutilisées par un autre utilisateur sans traitement préalable
non traitées,	Le traitement implique tout processus permettant aux eaux usées de répondre aux normes environnementales applicables ou à tout autre norme de qualité ; le traitement peut être catégorisé en primaire, secondaire et tertiaire (ainsi que par les technologies utilisées : mécaniques, biologiques, avancées)
et augmentant le recyclage	Implique une augmentation de la réutilisation de l'eau sur place, dans le même établissement ou la même industrie
et la réutilisation de ces eaux	Fait référence aux eaux usées fournies à un utilisateur pour une utilisation ultérieure avec ou sans traitement au préalable (par exemple, l'utilisation des eaux usées domestiques par l'agriculture), en excluant le recyclage de l'eau dans un même établissement
sans danger	Signifie que l'eau subie un traitement suffisant, combiné à des barrières non-traitantes pour protéger la santé humaine, afin de satisfaire l'utilisation prévue (comme décrit dans les lignes directrices de l'OMS présentées en 2006 dans « L'Utilisation sans risque des eaux usées »
au niveau mondial.	Implique un recyclage et une réutilisation sans danger accrus dans le monde, permettant des efforts différenciés entre les échelles nationales et régionales, en concentrant les efforts dans les régions pauvres en eau

Indicateurs globaux	Définition et principes de base de l'indicateur
6.3.1 Proportion d'eaux usées traitées sans danger	<p>Définition : Pourcentage d'eaux usées produites par les foyers (eaux-vannes et boues de vidange) et les activités économiques (d'après les catégories de la CICIT-4) qui est traité en toute sécurité, par rapport au total des eaux usées générées par les foyers et les activités économiques.</p> <p>La composante des foyers de l'indicateur, suivie dans le cadre de la chaîne sanitaire, est directement liée à l'indicateur 6.2.1. L'inclusion des équipements sur place est essentielle du point de vue de la santé publique, de l'environnement et de l'égalité, puisqu'environ deux tiers de la population mondiale utilisent des équipements sur place. L'indicateur comprend les eaux usées générées par toute activité économique, et le suivi se concentrera d'abord sur les activités manufacturières, commerciales et de service. La pollution diffuse, par exemple le ruissellement agricole, sera prise en compte indirectement par l'indicateur 6.3.2.</p> <p>Les données peuvent être ventilées selon les niveaux de traitement (primaire, secondaire, tertiaire), la source (ménage, activité économique), et l'élément récepteur (eau douce, mer, sol)</p> <p>Pour saisir toute l'ambition de la cible, des indicateurs additionnels sur le recyclage et la réutilisation sont nécessaires, en lien avec les indicateurs 6.4.1 et 6.4.2.</p>

<p>6.3.2 Proportion de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante</p>	<p>Définition : Pourcentage de masses d'eau (en surface) dans un pays, présentant une bonne qualité de l'eau ambiante, par rapport aux autres masses d'eau du pays. « Bonne » indique une qualité de l'eau ambiante qui ne porte pas atteinte au fonctionnement de l'écosystème ou à la santé humaine, selon les principaux paramètres de la qualité de l'eau ambiante. La qualité globale de l'eau est estimée sur la base d'un ensemble de cinq paramètres qui fournissent des informations sur les principaux troubles de la qualité de l'eau présents dans de nombreuses régions du monde : conductivité électrique/total de solides dissouts, pourcentage d'oxygène dissout, nitrogène et phosphore non organiques dissouts et totale, et bactéries fécales/E. coli.</p> <p>L'indicateur donne une vue d'ensemble de la pollution (y compris celle issue de sources diffuses non prises en compte par le 6.3.1) et des activités de réduction de la pollution, et est essentiel afin de décrire l'état environnemental des systèmes d'eau douce (ce qui alimente l'indicateur 6.6.1). Il permet une évaluation de l'impact du développement humain sur la qualité de l'eau ambiante, et du potentiel à obtenir des futurs services écosystémiques de la part de la masse d'eau (par exemple la production d'eau potable et la biodiversité).</p> <p>Les données peuvent être ventilées selon les plans d'eau et les paramètres de la qualité de l'eau.</p>
--	---

Où et comment collecter les données nécessaires ?			
Sources des données	1 ^{ère} étape du suivi progressif (exemple)	2 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)	3 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)
<p>6.3.1</p> <p>Sources nationales : Dossiers des institutions et des fournisseurs de services, enquêtes auprès des foyers, fournisseurs de service sur site, registres d'activité économique</p> <p>Base de données globales : AQUASTAT de la FAO, IBNET, OMS/UNICEF JMP, UNSD/PNUD Water Questionnaire for non OCDE/Eurostat countries, OCDE/Eurostat Questionnaire for OCDE countries, UNIDO Portail sur les données statistiques</p> <p>Compilation globale : WHO/UN-Habitat on behalf of UN-Water</p>	<p>Estimation de la production totale d'eaux usées par les foyers grâce aux enquêtes et aux registres de population. Estimation de la production totale d'eaux usées par les activités économiques d'après les inventaires industriels, en se concentrant sur quelques activités. Estimation de la proportion d'eaux usées reçues et traitées selon les dossiers des institutions et des fournisseurs de services.</p>	<p>Inclusion de questions sur l'élimination/le transport dans les enquêtes auprès des ménages. Estimations des ménages étayées par des enquêtes et des données provenant des fournisseurs de service de vidange autorisés. Estimations des activités économiques étayées par les dossiers des institutions et des fournisseurs sur les volumes convenus ; élargissement de l'accent pour inclure plus d'activités économiques. Amélioration de la résolution spatiale et temporelle des données institutionnelles et des fournisseurs. Inclusion d'informations sur les niveaux de traitement.</p>	<p>Inclusion d'informations sur la conformité du traitement et de la réutilisation, ainsi que sur les aspects de fonctionnement et d'entretien. Haute résolution spatiale et temporelle pour les données institutionnelles/des fournisseurs (volumes mesurés). Les données peuvent être entièrement ventilées par niveau de traitement (primaire, secondaire, tertiaire), source (ménages, activités économiques), et élément récepteur (eau douce, mer, sol).</p>
<p>6.3.2</p> <p>Sources nationales : Ministères et institutions</p>	<p>Suivi des cinq paramètres clefs de la qualité de l'eau.</p>	<p>Augmentation de la résolution spatiale et temporelle des données</p>	<p>Haute résolution spatiale et temporelle des données nationales (plus</p>

nationales Bases de données mondiales : GEMStat du PNUE , OCDE Lake and river quality , Observations terrestres Compilation mondiale : PNUE on nom de l'ONU-Eau		nationales (plus de stations d'échantillonnage, hausse de la fréquence d'échantillonnage). Inclusion de plusieurs paramètres sur la qualité de l'eau.	de stations d'échantillonnage, augmentation de la fréquence d'échantillonnage, utilisation d'observations de la terre). Inclusion de plusieurs paramètres sur la qualité de l'eau, ainsi que des considérations sur la santé globale de l'écosystème.
---	--	---	---

5. Cible 6.4 Utilisation et rareté de l'eau

« D'ici 2030, augmenter substantiellement l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs, assurer des prélèvements durables et un approvisionnement en eau douce pour répondre à la pénurie d'eau, et réduire considérablement le nombre de personnes souffrant de la pénurie d'eau. »

La cible 6.4 répond à la rareté de l'eau, visant à assurer suffisamment d'eau aux personnes et à l'économie, ainsi qu'à l'environnement, en augmentant l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs de la société. Sécuriser les besoins en eau de l'environnement, c'est-à-dire en laissant suffisamment d'eau dans l'environnement à un moment donné pour soutenir ses processus naturels, est essentiel pour maintenir la santé des écosystèmes et la résilience (étroitement liées à la cible 6.6 et à l'ODD 15).

L'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau implique une augmentation de la production par unité d'eau utilisée (par exemple plus de récolte par mètre-cube d'eau), y compris en réduisant les pertes d'eau (par exemple dans les réseaux de distribution des villes). À cet égard, certains secteurs revêtent une importance particulière en raison de leur forte consommation d'eau, tels que l'agriculture, l'industrie, l'énergie et la distribution municipale en eau. L'efficacité de l'utilisation de la ressource forme une composante partageant de fortes synergies avec le recyclage et la réutilisation de l'eau (6.3), la production alimentaire durable (ODD 2), la croissance économique (ODD 8), les infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), les villes et les établissements humains (ODD 11), et la consommation et production (ODD 12).

Dans le monde, les ressources en eau douce sont abondantes, avec seulement 9% prélevés par la société. Toutefois, les ressources disponibles sont inégalement réparties entre les régions et dans les pays ; en 2011, 41 pays ont été soumis à un stress hydrique, dont 10 ont prélevé plus de 100% de leurs ressources renouvelables. La pénurie d'eau - physique mais aussi économique due à une mauvaise gestion - affecte actuellement plus de 40% de la population mondiale. Source : Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, 2015

Description de la cible	Interprétation normative
D'ici 2030, augmenter substantiellement l'efficacité de l'utilisation de l'eau	Implique la maximisation de la productivité des activités économiques tout en minimisant leur consommation d'eau, c'est-à-dire générer plus en réduisant les pertes en eau ; étroitement lié à la notion de production et de consommation durable

dans tous les secteurs,	Toutes les activités économiques (d'après les catégories de CICIT-4) ; certaines industries revêtent une importance particulière en raison de la forte consommation d'eau, y compris l'agriculture, les industries minières, la manufacture, l'électricité, et la collecte, la distribution et le traitement de l'eau
assurer des prélèvements durables	Implique que les prélèvements d'eau ne conduisent pas à l'épuisement permanent des masses d'eau, en prenant en compte les besoins en eau de l'environnement
et un approvisionnement en eau douce	L'eau douce est une eau présentant naturellement une faible concentration de sels, ou généralement acceptée comme appropriée pour être prélevée et traitée afin produire de l'eau potable (en comparaison des eaux saumâtres et salées – la définition de la salinité variant selon les pays) ; la définition des ressources en eau intérieures comprend à la fois l'eau douce et l'eau saumâtre, classées comme eaux de surface, et les eaux souterraines et du sol
pour répondre à la pénurie d'eau,	Définie comme le point où l'impact global de tous les utilisateurs empiète sur l'approvisionnement ou la qualité de l'eau, dans la mesure où, en vertu des dispositions institutionnelles en vigueur, la demande de tous les secteurs y compris l'environnement, ne peut pas être pleinement satisfaite ; la pénurie d'eau physique prévaut lorsque plus de 75% des ressources disponibles en eau sont retirées ; la pénurie économique d'eau prévaut lorsque la malnutrition existe, bien que moins de 25% des ressources disponibles en eau soient prélevées
et réduire considérablement le nombre de personnes souffrant de la pénurie d'eau.	Implique de cibler la pénurie d'eau, physique comme économique, afin de réduire son impact sur les personnes (la malnutrition par exemple)

Indicateurs globaux	Définition et principes de base des indicateurs
6.4.1 Changement dans l'efficacité de l'utilisation de l'eau au fil du temps	<p>Définition : Production d'une activité économique donnée (d'après les catégories de la CICIT-4) par volume d'eau net retiré par l'activité économique. L'indicateur comprend l'utilisation de l'eau par toutes les activités économiques, en se concentrant sur l'agriculture (à l'exception de la part générée par l'agriculture pluviale), la manufacture, l'électricité, et la collecte, le traitement et la distribution de l'eau (en regardant l'efficacité de la distribution, en prenant en compte les fuites sur le réseau). En observant les changements au fil du temps, les valeurs sectorielles peuvent être agrégées en une seule.</p> <p>L'indicateur informe sur le volet économique de la cible (« augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs »), mettant en évidence les secteurs où l'utilisation efficace de la ressource est à la traîne. Les différences régionales dans le climat et la disponibilité de l'eau doivent être prises en compte dans l'interprétation de l'indicateur, notamment en ce qui concerne l'agriculture. L'indicateur est polyvalent et peut être utilisé pour rendre compte des objectifs 2.4, 8.4, 9.4, 12.2 et 12.3.</p>
6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en tant que proportion des ressources en eau douce disponibles	<p>Définition : Ratio entre le total d'eau douce prélevée par l'ensemble des activités économiques (d'après les catégories de CICIT-4) et le total des ressources renouvelables en eau douce, après avoir pris en compte les besoins en eau de l'environnement (également connu comme l'intensité de prélèvement d'eau). L'indicateur comprend les prélèvements d'eau par l'ensemble des activités économiques, en mettant l'accent sur l'agriculture, la manufacture, l'électricité, et la collecte, le traitement et la distribution de l'eau.</p> <p>L'indicateur se fonde sur l'indicateur OMD « proportion du total des ressources en eau utilisées », mais tient également compte des besoins en eau de l'environnement,</p>

	<p>nécessaires pour protéger les services environnementaux de base des écosystèmes d'eau douce (qui entretient l'indicateur 6.6.1).</p> <p>L'indicateur fournit une estimation de la pression exercée par l'ensemble des activités économiques sur les ressources en eau douce renouvelables, répondant directement à la composante environnementale de la cible (« assurer des prélèvements durables et un approvisionnement en eau douce »). Un niveau élevé de stress hydrique peut entraîner des effets négatifs sur le développement économique, augmentant la concurrence et les conflits potentiels entre les utilisateurs, ce qui appelle à des politiques de gestion de l'offre et de la demande, et à une augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau.</p> <p>Les données peuvent être ventilées par type de source (eau douce, mer, sol) et activité économique. La ventilation des données au niveau du bassin, soutenue par le géo-référencement, permet une analyse plus détaillée de la rareté de l'eau et de ses impacts sur les hommes ; cela est essentiel pour couvrir la composante sociale de la cible (« réduire substantiellement le nombre de personnes souffrant de la pénurie d'eau »).</p>
--	--

Où et comment collecter les données nécessaires			
Sources des données	1 ^{ère} étape du suivi progressif (exemple)	2 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)	3 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)
<p>6.4.1</p> <p>Sources nationales : Ministères de tutelle et instituts nationaux de statistiques</p> <p>Bases de données mondiales AQUASTAT de la FAO, UNSD/PNU Water Questionnaire for non OCDE/Eurostat countries, OCDE/Eurostat Questionnaire for OCDE countries, FAOSTAT de la FAO, Banque mondiale, UNSD's National Accounts Main Aggregates, World Energy Outlook, IBNET</p> <p>Compilation mondiale : FAO au nom de l'ONU-Eau</p>	<p>Estimations fondées sur les données disponibles au niveau international portant sur l'utilisation de l'eau et la création de valeur dans les différents secteurs. Données nationales ventilées.</p>	<p>Estimations fondées sur les données produites à l'échelle nationale. Données peuvent être ventilées au niveau infranational.</p>	<p>Haute résolution spatiale et temporelle des données nationales (volumes mesurés). Données peuvent être entièrement ventilées selon la source (eau de surface, eau souterraine) et l'utilisation (activité économique).</p>
<p>6.4.2</p> <p>Sources nationales : Ministères de tutelle et instituts nationaux de statistiques</p> <p>Bases de données mondiales : AQUASTAT de la FAO, UNSD/PNU Water Questionnaire for</p>	<p>Estimations fondées sur les données disponibles au niveau international et portant sur la disponibilité de l'eau et les prélèvements par les différents secteurs. Données nationales agrégées.</p>	<p>Estimations fondées sur les données produites à l'échelle nationale. Inclusion de l'estimation des besoins en eau de l'environnement, sur la base d'un examen de la littérature.</p>	<p>Haute résolution spatiale et temporelle des données nationales (volumes mesurés géoréférencés). Estimations sur les besoins en eau de l'environnement soutenus par des mesures sur le terrain. Les données</p>

<p>non OCDE/Eurostat countries, OCDE/Eurostat Questionnaire for OCDE countries, WMO WHOS</p> <p>Compilation globale : FAO au nom de l'ONU-Eau</p>			<p>peuvent être entièrement ventilées par source (eau de surface, eau souterraine) et utilisation (activité économique).</p>
---	--	--	--

6. Cible 6.5 Gestion des ressources en eau

« D'ici 2030, mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau, à tous les niveaux, y compris à travers la coopération transfrontalière le cas échéant. »

Comme décrit ci-dessus, de nombreux secteurs sont tributaires de l'eau, et par conséquent, là où les ressources en eau sont limitées, des conflits d'usage surgissent. La gestion souvent fragmentée des ressources en eau est particulièrement inappropriée pour résoudre de tels conflits et assurer une utilisation durable de l'eau. En réponse, la cible 6.5 vise la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), à tous les niveaux. Le concept de la GIRE cherche à promouvoir le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, afin de maximiser le bien-être économique et social de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes. La cible 6.5 se fonde sur le Plan d'Application de Johannesburg (2002).

Les ressources en eau sont naturellement confinées dans des bassins, qui, d'un point de vue écologique, constituent l'échelle la plus appropriée pour la gestion des ressources en eau. Cependant, les bassins coupent souvent les frontières administratives, appelant à une coordination et une coopération entre plusieurs unités administratives, y compris transnationales. Cela se reflète dans la cible 6.5, à travers la mention « à tous les niveaux » ; la mention explicite du niveau transfrontalier est liée au fait que la plupart des ressources en eau douce de la planète sont transfrontalières, et que la coordination et la coopération à travers les frontières nationales, bien que nécessaire, peut s'avérer particulièrement difficile.

En réunissant les intervenants de tous les secteurs et toutes les régions, la GIRE fournit un cadre pour équilibrer le besoin de services d'eau potable et d'assainissement pour tous (6.1 et 6.2) et la demande en eau par l'ensemble des secteurs économiques, avec la gestion durable des eaux, des eaux usées - et des ressources des écosystèmes en général (6.3, 6.4 et 6.6). La GIRE sert également à améliorer la résilience globale aux catastrophes liées à l'eau (11.5).

D'après le rapport d'étape de l'ONU datant de 2012 sur l'Application d'approches intégrées de gestion des ressources en eau gestion intégrée des ressources en eau, publié lors du sommet Rio + 20, 65% des pays participants ont indiqué avoir mis en place des plans pour la GIRE au niveau national, et dans plus de la moitié de ces pays, la mise en œuvre était déjà avancée. Un total de 54% de pays ont affirmé leur engagement dans la mise en œuvre d'accords transfrontaliers pour des bassins spécifiques.

Description de la cible	Interprétation normative
D'ici 2030, mettre en œuvre	Fait référence aux objectif de développement de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau développés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (2002).
la gestion intégrée	Processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des

des ressources en eau	ressources connexes, afin de maximiser le bien-être économique et social résultant, de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux, et en prenant en compte les aspects hydrologiques et techniques, et la dimension économique, politique et environnementale.
à tous les niveaux	Fait référence aux niveaux verticaux de gouvernance, du gouvernement national, du gouvernement local, des autorités de bassins, de la participation des parties prenantes
y compris à travers, le cas échéant, la coopération	La réglementation internationale sur l'eau oblige les états à coopérer dans la gestion des eaux transfrontalières, selon les principaux principes énoncés dans les conventions des Nations Unies évoquées ci-dessous ; en dehors des états insulaires sans frontière terrestre et des pays n'ayant pas d'eau transfrontalière, la coopération transfrontalière est opportune.
transfrontalière	Eaux de surface ou souterraines (bassins aquifères) qui traversent ou sont situées sur une frontière entre deux ou plus états ; fait référence à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux (Helsinki, 1992) et à la Convention sur l'usage des cours d'eau internationaux non-navigables (New York 1997).

Indicateurs globaux	Définition et principes de base des indicateurs
6.5.1 Degré de mise en place de la gestion intégrée des ressources (0-100)	<p>Définition : Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est mise en œuvre, en évaluant les quatre composantes des politiques, des institutions, des outils de gestion, et des financements. Il prend en compte les différents utilisateurs et usages de l'eau, dans le but de promouvoir les impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs à tous les niveaux, y compris transfrontalier le cas échéant.</p> <p>La méthode se fonde sur les moyens officiels des Nations Unies de rendre compte du statut de la GIRE, tels que spécifiés dans le Plan d'Application de Johannesburg du Sommet mondial de l'ONU pour le Développement Durable (1992). L'indicateur soutient la prise de décision au niveau des pays, car elle permet à ces derniers d'identifier les obstacles au progrès et les façons de les surmonter, alimentant directement les moyens de mise en place des indicateurs 6.a.1 et 6.b.1. L'indicateur facilite également la cohérence entre les différentes cibles liées à l'eau et à l'assainissement, en soutenant le suivi, la planification et l'évaluation, ainsi que le renforcement des capacités qui y est associé.</p>
6.5.2 Proportion de superficie de bassin transfrontalier ayant un arrangement opérationnel pour la coopération de l'eau	<p>Définition : Proportion de superficie de bassin transfrontalier avec un accord opérationnel ou un autre arrangement pour la coopération dans le domaine de l'eau. Pour l'indicateur, « superficie de bassin » est définie pour les eaux de surface comme l'étendue du bassin hydrographique, et pour les eaux souterraines comme l'étendue de l'aquifère. Un « arrangement pour la coopération dans le domaine de l'eau » est un traité, convention, accord ou autre arrangement formel entre les pays riverains, bilatéral ou multilatéral, fournissant un cadre de coopération pour la gestion des eaux transfrontalières. Les critères permettant à l'accord d'être « opérationnel » sont basés sur des aspects clefs de la coopération substantielle pour la gestion de l'eau, tels que l'existence de mécanismes institutionnels, d'une communication régulière entre les pays riverains, de plans de gestion commune ou coordonnée, ainsi que d'un échange régulier de données et d'informations.</p> <p>En réalisant le suivi des progrès sur le degré d'eaux de surface et souterraines couvertes par des accords opérationnels de coopération, l'indicateur répond directement à la composante cible « y compris à travers la coopération transfrontalière le cas échéant ».</p>

Où et comment collecter les données nécessaires			
Sources des données	1 ^{ère} étape du suivi	2 ^{ème} étape du suivi	3 ^{ème} étape du suivi

	progressif (exemple)	progressif (exemple)	progressif (exemple)
6.5.1 Sources nationales : Réponse des Ministères de tutelle et des institutions au questionnaire sur la GIRE Base de données mondiale : Rapport 2012 sur le statut de la GIRE Compilation mondiale : PNUF au nom de l'ONU-Eau	Réponses à l'enquête préparée par le point focal national dans le gouvernement, sur la base de consultations ad hoc avec des collègues et des partenaires.	Réponses à l'enquête consolidées par des consultations officielles entre les parties prenantes, y compris le gouvernement national et infranational, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, et le milieu universitaire.	Réponses à l'enquête utilisées comme outil de diagnostic pour la planification nationale de la GIRE incluant l'ensemble des parties prenantes.
6.5.2 Sources nationales : ministres de tutelles et institutions Bases de données mondiales : Reporting under the Water Convention , GEF TWAP , ISARM TBA , OSU Compilation mondiales : UNECE et UNESCO au nom de l'ONU-Eau	-	-	-

7. Cible 6.6 Ecosystèmes liés à l'eau

« D'ici 2030, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, y compris les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. »

Les écosystèmes liés à l'eau fournissent des services à la société, importants pour améliorer la quantité d'eau (car ils peuvent capturer et stocker l'eau) et sa qualité (car ils peuvent décomposer et/ou absorber les polluants de l'eau). La cible 6.6 cherche à stopper la dégradation et la destruction de ces écosystèmes, et à favoriser le rétablissement de ceux qui sont déjà dégradés et détruits. La cible n'inclut pas seulement les écosystèmes aquatiques tels que les rivières, les lacs et les zones humides, mais aussi les montagnes et les forêts, importantes pour le stockage de l'eau douce (par exemple dans les glaciers) et pour le maintien d'une bonne qualité de l'eau.

La cible 6.6 contribue directement à des améliorations plus larges de la santé des écosystèmes, à la fois terrestres (ODD 15) et marins (OD 14), et s'appuie sur les Cibles Aichi pour la Biodiversité du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 (reflétées dans l'année-cible 2020), sur la Convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale (Ramsar), et sur la Convention des Nations Unies pour Lutter contre la Désertification.

Des études scientifiques montrent que 64 % des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900, et par rapport à 1700, environ 87 % ont été perdus. Source : Fiche technique Ramsar 1 (Les zones humides : pourquoi m'en soucier ?

Description de la cible	Interprétation normative
D'ici 2020	Fait référence aux Cibles Aichi pour la biodiversité, qui devront être atteintes en 2020
protéger et restaurer	Implique une réduction ou une éradication de la perte ou de la dégradation des écosystèmes
les écosystèmes liés à l'eau	Implique un renversement de la perte ou de la dégradation ; assister à la reconstitution des écosystèmes dégradés, abimés ou détruits, par le rétablissement de ses caractéristiques structurelles, de la composition des espèces et des processus écologiques
y compris les montagnes,	Alors que tous les écosystèmes dépendent de l'eau, certains – comme spécifié plus bas – joue un rôle plus important dans la fourniture de services liés à l'eau à la société
les forêts,	Le plupart des rivières du monde sont alimentées par des sources montagneuses, avec la neige agissant comme un mécanisme de stockage pour les utilisateurs d'aval ; plus de la moitié de l'humanité dépend de l'eau des montagnes
les zones humides,	Vaste étendue terrestre couverte d'arbres ou tout autre végétation ligneuse, couvrant environ 30% de la superficie des terres de la planète et représentant 75% de la production primaire brute ; les forêts sont essentielles pour le maintien de la quantité et de la qualité de l'eau
les rivières,	Etendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, stagnantes ou courantes, incluant les estuaires et les eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres (définition de la Convention Ramsar)
les aquifères	Canaux où l'eau coule en permanence ou périodiquement
et les lacs.	Zones souterraines qui contiennent des matériaux perméables et suffisamment saturées pour alimenter en quantités significatives les puits et les sources.
	Dépressions dans la surface terrestre, occupées par des masses d'eau stagnante ; les lacs contiennent généralement des larges quantités d'eau mais incluent également des masses d'eau de taille réduite et peu profondes, telles que les étangs et les lagons.

Indicateur mondial	Définition de l'indicateur et raisons
6.6.1 Changement dans l'étendue des écosystèmes liés à l'eau, au fil du temps	<p>Changements, au fil du temps, dans l'étendue spatiale des écosystèmes liés à l'eau (zones humides, forêts, terres non irriguées) ; quantité d'eau dans les écosystèmes (rivières, lacs, eaux souterraines) ; et la santé résultante des écosystèmes. En observant les changements au fil du temps, les valeurs de certains sous-composants peuvent être agrégées en une seule.</p> <p>Les sous-composants sont obtenus à partir des aspects hydrologiques et biologiques nécessaires pour caractériser les écosystèmes de façon convenable. Le dernier composant incorpore tous les autres composants en observant la santé résultante de l'écosystème. L'indicateur est polyvalent et peut être utilisé pour rendre compte des cibles 11.5, 11.6, 11.7, 12.2, 13.1, 14.2, 14.5, 15.1, 15.3 et 15.5.</p>

Où et comment collecter les données nécessaires			
Sources des données	1 ^{ère} étape du suivi progressif (exemple)	2 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)	3 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)
6.6.1 Sources nationales : Ministères de tutelle et	Suivi de l'étendue des sous-indicateurs spatiaux et de la quantité d'eau,	Vérification et interprétation sur le terrain des données de	Surveillance des sous-indicateurs sur la santé des écosystèmes, par

institutions nationales, enquêtes de terrain Bases de données mondiales (sélection): Convention AMSAR sur les zones humides , Global Runoff Database du GRDC , Global Groundwater Information System de IGRAC , GlobWetlands II , Hydroweb de LEGOS , Observations terrestres Compilation mondiale : PNUF au nom de l'ONU-Eau	sur la base d'observations terrestres et de prélèvement d'eau sur le terrain.	l'observation terrestre. Evaluation sur le terrain de l'étendue spatiale, y compris la classification des différents types de zones humides.	exemple à travers l'évaluation des macro-invertébrés benthiques ou des poissons dans une rivière.
---	---	--	---

8. Cible 6.a Coopération internationale et renforcement des capacités

« D'ici 2030, élargir la coopération internationale et le soutien au renforcement des capacités dans les pays en développement dans les activités et les programmes liés à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, le dessalement, l'efficacité de l'eau, le traitement des eaux usées, les technologies de recyclage et de réutilisation. »

Bien qu'il soit prévu que la mise en œuvre de l'ODD 6 génère des avantages dépassant largement les coûts qui en résultent, plusieurs centaines de milliards de dollars doivent encore être réunis à cet effet. Les besoins les plus importants sont ceux des pays en développement, appelant à une mobilisation accrue des fonds domestiques, mais aussi à une augmentation significative de l'aide extérieure. À cet égard, la cible 6.a cherche à élargir la coopération internationale et le soutien au renforcement des capacités aux pays en développement. La coopération internationale se réfère à l'aide extérieure sous forme de dons ou de prêts, comprenant l'aide officielle au développement. Le renforcement des capacités comprend le renforcement des aptitudes, des compétences et des capacités dans les pays en développement, en matière de gouvernance et de gestion de l'eau.

La création d'un environnement favorable est une première étape essentielle afin de réussir la mise en œuvre de toute technologie ; la cible 6.a soutient la mise en œuvre de tous les cibles de l'ODD 6 (6.1 à 6.6, 6.b) en favorisant le financement et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Les cibles 6.a et 6.b sur les « moyens de mise en œuvre » sont complémentaires de l'objectif dédié « moyens de mise en œuvre » (ODD 17) et ses 19 cibles, en se concentrant sur les finances, la technologie, le renforcement des capacités, le commerce et les problèmes systémiques.

En 2014, plus de 7 milliards de dollars ont été versés au titre d'Aide Publique au Développement (APD), ciblant spécifiquement l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et constituant environ 4% de l'APD totale annuelle (Source : OCDE). Dans le même temps, près de la moitié des pays participant à l'enquête GLAAS (Analyse globale et évaluation de l'assainissement et de l'eau potable) de 2014 ont répondu qu'ils manquaient de plus de 50% de fonds nécessaires pour atteindre les cibles des ODDs sur l'eau potable et l'assainissement de base.

Description de la cible	Interprétation normative
D'ici 2030, élargir la coopération internationale	Implique une aide sous la forme de subventions ou de prêts par des institutions externes de financement
et le soutien au renforcement des capacités dans les pays en développement	Implique de renforcer les compétences, les compétences et les capacités des personnes et des communautés, afin qu'ils puissent surmonter les causes de leur exclusion et de leur souffrance
dans les activités et les programmes liés à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, le dessalement, l'efficacité de l'eau, le traitement des eaux usées, les technologies de recyclage et de réutilisation.	Exemples de pratiques, de processus et de technologies qui soutiennent les progrès vers les cibles liées à l'eau et à l'assainissement ; il est également important de souligner à cet égard le suivi de l'eau et de l'assainissement, y compris les réseaux d'observation et de bases de données pour les eaux de surface et souterraines

Indicateur global	Définition et principes de base de l'indicateur
6.a.1 Montant de l'aide officielle au développement pour l'eau et l'assainissement, faisant partie d'un plan de dépenses gouvernemental coordonné	<p>Définition : Montant et pourcentage de l'aide publique au développement (APD) incluse dans un plan de dépenses gouvernemental coordonné, provenant de (1) la trésorerie ou (2) du budget. Les flux d'APD sont des financements officiels ayant comme principal objectif de promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays en développement, accordés à des conditions de faveur d'un élément de subvention d'au moins 25%. Par convention, les flux d'APD comprennent les contributions des organismes donateurs gouvernementaux, à tous les niveaux, aux pays en développement, soit de manière bilatérale ou par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. Un plan gouvernemental et coordonné de dépenses est défini comme un plan de financement/budget pour des projets d'eau et d'assainissement, évaluant clairement les sources de financement disponibles et les stratégies pour le financement des besoins futurs.</p> <p>Il est essentiel d'évaluer les flux d'APD vers un pays par rapport à la quantité de celle-ci qui est incluse dans le plan coordonné de dépenses du gouvernement, afin de mieux comprendre à quel point le pays dépend de l'aide extérieure, ainsi que dans quelle mesure les flux d'APD sont coordonnés par le gouvernement. Une valeur faible de cet indicateur (près de 0 %) suggère que les donateurs internationaux investissent dans des activités et des programmes liés à l'eau et à l'assainissement dans le pays en dehors du champ du gouvernement national. Une valeur élevée (près de 100%) indiquerait que les donateurs sont alignés avec le gouvernement ainsi qu'avec les politiques et plans nationaux pour l'eau et l'assainissement.</p> <p>L'indicateur peut être ventilé par type d'activité/programme pour l'eau et l'assainissement (d'après les codes-objets de l'OCDE pour le système de notification des pays créanciers).</p> <p>L'APD est une valeur représentative et quantifiable pour « la coopération internationale et le</p>

	soutien au renforcement des capacités » mais elle ne permet pas de saisir l'ensemble des types de soutien, et compte-tenu du large éventail de parties prenantes impliquées, il est prévu que l'indicateur sera nuancé plus précisément au cours de la période ODD.
--	---

Où et comment collecter les données nécessaires			
Sources des données	1 ^{ère} étape du suivi progressif (exemple)	2 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)	3 ^{ème} étape du suivi progressif (exemple)
<p>6.a.1</p> <p>Sources nationales : Réponses à GLAAS et aux questionnaires sur la GIRE de la part des ministères nationaux de tutelle et des institutions.</p> <p>Bases de données mondiales : Creditor Reporting System de l'OCDE, GLAAS de l'ONU-Eau</p> <p>Compilation mondiale : OMS/PNUE au nom de l'ONU-Eau</p>	Information uniquement sur les montant d'APD reçue.	Inclusion d'informations sur le plan coordonné de dépenses du gouvernement pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène (à travers l'initiative TrackFin du GLAAS)	Expansion des informations sur le plan coordonné de dépenses du gouvernement pour couvrir également la gestion des ressources en eau en général (c'est-à-dire tous les composants de l'ODD 6).

9. Cible 6.b Participation des parties prenantes

« Soutenir et renforcer la participation des communautés locales dans l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. »

La cible 6.b vise la participation des communautés locales dans la planification et la gestion de l'eau et de l'assainissement, ce qui est essentiel pour garantir que les besoins de toutes les personnes sont satisfaits. La participation des parties prenantes est également nécessaire afin de veiller à ce que les solutions techniques et administratives décidées sont adaptées aux contextes socio-économiques spécifiques, que l'ensemble des impacts d'une décision de développement sont compris, et pour encourager l'appropriation locale des solutions lorsqu'elles sont mises en place ; à-dire pour assurer la durabilité dans le temps. La cible 6.b prend en charge la mise en œuvre de l'ensemble des cibles de l'ODD 6 (cibles 6.1 à 6.6, 6.a) en favorisant la participation significative des communautés locales, ce qui est également un élément central de la GIRE.

Dans l'enquête GLAAS de 2013/2014, environ 80% des pays ont indiqué que les procédures de participation des parties prenantes dans les programmes de planification WASH ont été clairement définies dans la loi ou la politique, mais moins de la moitié des pays ont atteint un degré « modéré » de mise en œuvre. De même, dans le rapport d'état 2012 de la GIRE, alors que 86 % des pays ont répondu qu'ils avaient mis en place un mécanisme de participation des parties prenantes, seulement 38 % pouvaient certifier d'un « stade avancé » de mise en œuvre.

Description de la	Interprétation normative
-------------------	--------------------------

cible	
Soutenir et renforcer la participation	La participation implique un mécanisme par lequel les individus et les communautés peuvent contribuer significativement aux décisions et orientations relatives à la planification de l'eau et de l'assainissement, qui les affectent ou qu'ils peuvent affecter.
des communautés locales	Groupe de personnes interagissant et vivant sur un site commun
dans l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Implique d'améliorer la gestion de l'ensemble des aspects liés à l'eau et à l'assainissement

Indicateur global	Définition et principes de base de l'indicateur
6.b.1 Proportion des unités administratives locales avec des politiques et procédures établies et opérationnelles, pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement	<p>Définition : Pourcentage d'unités administratives locales avec des politiques et des procédures établies et opérationnelles pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Les unités administratives locales font référence à des sous-districts, municipalités, communes, ou autre unité du niveau de la communauté locale couvrant les zones urbaines comme rurales à définir par le gouvernement. Les politiques et procédures pour la participation des communautés locales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement définiraient un mécanisme par lequel les individus et les communautés peuvent contribuer utilement aux décisions et directives sur la gestion de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Les données peuvent être ventilées par régions infranationales, ainsi que par zone urbaine/rural (pour les pays ayant catégorisé leurs unités administratives locales comme cela), permettant de fournir des informations sur l'égalité.</p> <p>Définir les procédures en matière de politique ou de droit à la participation des communautés locales est vitale pour veiller à ce que les besoins de tous dans une communauté soient remplis, y compris pour les plus vulnérables. Il est également essentiel d'assurer la pérennité des solutions pour l'eau et l'assainissement au fil du temps, par exemple le choix des solutions appropriées pour un contexte social et économique donné, la pleine compréhension des impacts d'une certaine décision de développement, et l'appropriation locale des solutions. L'indicateur, en évaluant la mesure et le degré de participation des communautés locales, fournit ainsi un indicateur sur la durabilité de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans un pays.</p>

Où et comment collecter les données nécessaires			
Sources des données	1 ^{ère} étape de suivi progressif (exemple)	2 ^{ème} étape de suivi progressif (exemple)	3 ^{ème} étape de suivi progressif (exemple)
6.b.1 Sources nationales : Réponses des ministères de tutelles et des institutions aux questionnaires GLAAS et GIRE Base de données mondiales : GLAAS de l'ONU-Eau, Rapport 2012 sur le statut de la GIRE	Estimation qualitative du degré de participation au niveau national de la partie prenante.	Estimation quantitative du nombre total d'unités administratives locales et estimation qualitative du degré de participation des parties prenantes dans chacune de celles-ci.	Evaluation qualitative du degré de participation des parties prenantes.

Compilation mondiale : OMS/PNUE au nom de l'ONU-Eau			
---	--	--	--

10. Un cadre cohérent pour le suivi mondial de l'ODD 6

S'appuyant sur les efforts nationaux de suivi, la famille d'ONU-Eau est prête à soutenir les États membres dans le contrôle, au niveau global, de l'ODD 6.

Pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène (cibles ODD 6.1 et 6.2), le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP) est bien placé, avec 15 ans d'expérience de suivi des OMD. Concernant les nouveaux objectifs en matière de traitement des eaux usées et de qualité de l'eau, d'utilisation de la ressource et d'efficacité d'utilisation, de gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau (cibles ODD 6.3 à 6.6), une nouvelle initiative mondiale, le Suivi intégré des cibles ODD liés à l'eau et à l'assainissement (GEMI), est actuellement en cours d'élaboration sur la base des initiatives existantes. Le suivi des moyens de mise en œuvre (cibles ODD 6.a et 6.b) peut se fonder sur l'Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) d'ONU-Eau, et le rapport de GEMI concernant la cible 6.5 sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui est basé sur les rapports d'ONU-Eau sur la situation de la GIRE existants.

JMP, GEMI et GLAAS seront alignés progressivement pour assurer un cadre cohérent de suivi de l'ODD 6 et, ensemble, ils seront en mesure de permettre le suivi des progrès vers la totalité de l'ODD 6, tout en soutenant le suivi de beaucoup d'autres ODDs et des objectifs à l'aide d'indicateurs polyvalents.

